

SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

Convocations du 27 mars 2018.

L'An Deux Mil dix huit, le neuf avril, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, Christophe FREBOURG, Michel DIDION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Emmanuel COTREBIL, Sylvie GASSE, David FERRAND, Amélie ALEXANDRE, Pascal BAUCHE (excusé).

Pouvoir : Pascal BAUCHE a donné pouvoir à Stéphane CAVELAN.

Secrétaire de séance : Christophe FREBOURG

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

COMPTE DE GESTION 2017 (DELIBERATIONS 2018/9)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (DÉLIBÉRATION N° 2018/10)

Après l'adoption du Compte de Gestion, le Compte Administratif du Maire doit être également soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
 Considérant que Michel DIDION, Conseiller municipal, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
 Considérant que Frédéric TIHI, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Michel DIDION, Conseiller municipal, pour le vote du compte administratif,
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui se résume de la manière suivante :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	44 783,86	49 514,43	288 717,78	309 135,90
Résultats reportés	28 706,93			38 185,22
TOTAUX	73 490,79	49 514,43	288 717,78	347 321,12
Résultats de clôture	23 976,36			58 603,34
Restes à réaliser		2 790,00		
TOTAUX CUMULES	23 976,36	2 790,00		58 603,34
RESULTATS DEFINITIFS	21 186,36			58 603,34

Le Conseil municipal :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Le résultat reporté en section de fonctionnement de 38 185,22 € se décompose du 002 voté dans l'affectation de résultat n-1 selon délibération n°2017/7 de 37 369,23 € et de la reprise d'excédent du syndicat des collèges de Darnétal selon délibération n°2017/1 de 815,99 €,
- Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FISCALITÉ LOCALE : TAUX DES 4 TAXES LOCALES (DÉLIBÉRATION 2018/11)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des quatre taxes locales pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	17,21 %	- foncier non bâti :	35,05 %
Foncier bâti :	21,02 %	- C.F.E. :	22,27 %

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF ANNONCEURS 2018 (DÉLIBÉRATION 2018/12)

Afin de neutraliser les frais d'impression du bulletin municipal, le Conseil Municipal décide de fixer à 100,00 euros les encarts publicitaires des annonceurs parus dans le journal local dans l'édition 2018. La recette est inscrite à l'article 7088 du budget primitif 2018.

VENTE D'HERBE 2018 (DÉLIBÉRATION 2018/13)

Le conseil municipal décide de renouveler à Monsieur Sébastien LAMME, agriculteur domicilié à Bois d'Ennebourg, la vente d'herbe sur la parcelle d'une contenance de 1Ha 96a 53ca issue du terrain communal cadastré B.514 et B.515 dont la contenance totale est de 3Hectares 52 ares 71 ca. Le prix est fixé à 335,00 euros pour l'année 2018. Cette vente d'herbe est consentie selon les termes du contrat joint à la présente délibération. La recette sera inscrite à l'article 7021 du budget primitif 2018.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VILLAGES EN FETE » (DÉLIBÉRATION 2018/14)

Au vu de la demande présentée à cette séance, le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante pour l'année 2018 :

- Association « Villages en fête » : 600 € de subvention de fonctionnement.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget primitif 2018.

PROGRAMMES DE TRAVAUX INSCRITS SUR L'ANNEE 2018

Sont prévus au BP 2018 les travaux suivants :

- Aménagement voirie cimetière	1 200,00 €
- Logiciels Cosoluce	1 700,00 €
- Extension réseau élect. Lot FEI	6 383,00 € (Recette Rbst FEI 6 383,00€)
- Reconstruction mur centre village (grilles)	4 500,00 €
- Achat mobilier mairie	500,00 €
- Aménagement placard archives	1 500,00 €
- Aménagement chemin Chacouine	subv. DETR : 2 790,00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 (DÉLIBÉRATION 2018/15)

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. TIHI Frédéric, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **58 603,34 €**

<i>Pour mémoire</i> Prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement C/ 023	31 037,00 €
* Solde d'exécution d'investissement	
Déficit d'investissement de clôture (001) A	- 23 976,36 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	+ 2 790,00 €
- Dépenses... C	
Besoin de financement (besoin) A + B - C	- 21 186,36 €
* Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

► à la couverture du besoin de financement C/ 1068 21 186,36 €
(Titre de Recettes à émettre)

Pour le solde

► à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002 37 416,98 €
(Titre de Recettes à émettre)

BUDGET PRIMITIF 2018 (DÉLIBÉRATION 2018/16)

Le budget présenté par Monsieur le Maire, Frédéric TIHI, est adopté à l'unanimité à 345 971,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 88 225,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

COMMEMORATION 8 MAI 1945

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu un mardi cette année. RDV devant la Mairie à partir de 10h00. Nous demanderons à l'école de Bois l'Évêque la présence si possible des enfants avec leurs institutrices afin de chanter la Marseillaise accompagné par Christophe Frébourg à la guitare. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert par la mairie.

REPAS DES ANCIENS 2018

L'année dernière le repas des anciens s'est déroulé dans une ambiance conviviale à la taverne de Bonsecours. Il y avait une cinquantaine de personnes présentes. Le coût était de 40 € par personne (tout compris). Après discussion, le conseil municipal décide de prévoir le repas des anciens au même endroit le samedi 2 juin 2018 à midi. La municipalité mettra le car du SIVOM à disposition avec Christian notre chauffeur. Le coût par personne sera identique.

POINT SUR LE LOTISSEMENT 'LE CLOS DU VAL FLEURI »

Presque toutes les parcelles ont été vendues. Une seule a été remise en vente suite à un refus de dossier. A ce jour, il y a 27 permis de construire accordés, 1 permis de construire en cours et il reste 4 parcelles en attente de dépôt du permis de construire. La réception de chantier du lotissement a eu lieu le mardi 13 mars à 15h et s'est bien déroulé.

Compte rendu de la réunion du Syndic du lotissement de FEI

M. le Maire fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association syndicale libre du lotissement « le clos du val fleuri » qui a eu lieu le 3 avril à l'école de Bois l'Évêque avec Paul Lefebvre représentant la société FEI (lotisseur) et les propriétaires des parcelles, dont 18 étaient présents sur 26 convoqués.

Après avoir rappelé les principes généraux de fonctionnement de cette association, l'élection des membres du bureau de l'association a eu lieu à main levée. Ont été désignés à l'unanimité :

- Président : M. Maurouard Johan (lot n°12)
- Trésorier : Mme Capon Emilie (lot n°8)
- Secrétaire : M. Brunelle Romain (lot n°15)

Deux sujets ont été abordés en questions diverses :

1 - Rappel concernant la gestion des eaux pluviales sur chaque parcelle

2 - Proposition de modification de la couleur des clôtures. Après acceptation à l'unanimité les clôtures pourront être de couleur grise avec maintien de la couleur verte. La société FEI se charge de déposer un permis d'aménager modificatif pour rectifier cet élément.

Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale et a terminé autour d'un verre de l'amitié très appréciée de tous, partagé financièrement entre la société FEI et la commune.

Achat de terrain : autorisation à M. le Maire de signer l'acte de vente (délibération 2018/17)

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune envisage l'achat de la parcelle cadastrée section B numéro 826 (lot n° 35 du lotissement « le clos du val fleuri ») moyennant le prix de 1€ symbolique.

Un rendez-vous a été fixé le jeudi 12 avril 2018 à 9 h 00 avec la société FEI SAS pour la signature de l'acte de vente chez Maître Hubert Dudonné à l'office notarial d'Isneauville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant et tous documents s'y afférents.

Autorisation à M. le Maire de signer la convention avec la société FEI pour le financement des travaux de reconstruction du mur du centre bourg (délibération 2018/18)

Mr le Maire expose que concernant les travaux de reconstruction du mur du centre bourg situé dans le centre du village devant le lotissement « le clos du val fleuri », il y a lieu d'effectuer une convention entre la Mairie de Bois l'Évêque et la société F.E.I. SAS d'Isneauville.

Ceci afin de déterminer l'engagement des deux parties quant à la prise en charge financière et l'appartenance du bien communal au domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le Maire à signer une convention avec la société FEI concernant le financement des travaux de reconstruction du mur du centre bourg.

TRAVAUX DE DESSERTE EN ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE LA HEMAUDIÈRE ET DE LA MAISON DE RETRAITE MISHKANE

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le SIAEPA du Crevon va réaliser courant avril 2018 des travaux de desserte en assainissement collectif sur les communes de Servaville Salmonville et Bois l'Évêque (hameau de la Hémaudière et maison de retraite Mishkane). Afin d'installer un poste de relèvement, il est nécessaire de tailler la végétation et notamment de faire élaguer certains arbres et arbustes situés le long de la RN31. M. le maire a pris un arrêté d'autorisation pour une intervention le 16 avril de la société Réalivert.

Des réunions de chantier ont lieu régulièrement depuis le 6 février 2018 sur site.

SIVOM ET AFFAIRE SCOLAIRE

M. le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le lundi 5 février en sa présence, celle de M. Solers Maire de Bois l'Ennebourg, M. Boucher président du SIVOM du bois tison, M. Cavelan 1^{er} adjoint au Maire de Bois l'Évêque et vice président du SIVOM du bois tison sur demande de Mme Dalila Morel, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Darnétal. Ce rendez vous avait pour but de nous informer d'une éventuelle fermeture de classe dans notre RPI au vu des effectifs prévus à la rentrée 2018. Il s'avère que la création du lotissement « le clos du val fleuri » n'était pas connue de leurs services. Des chiffres plus complets lui ont été fournis malgré une arrivée trop tardive des futurs habitants dans le nouveau lotissement.

Par courrier du 16 mars 2018 nous avons reçu la confirmation de la décision de retrait d'un emploi en élémentaire à Bois d'Ennebourg. L'institutrice concernée a reçu sa lettre de confirmation en date du 26 mars 2018.

Depuis, nous avons eu appui de Mme Vidal, notre Députée et de Mme Morin-Desailly, notre sénatrice. Des tracts ont été distribués par les représentants de parents d'élèves et une pétition est en cours. Des actions seront programmées par la suite.

COMPTÉ RENDU DE LA VISITE VOIRIE 2018 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'INTER CAUX VEXIN

M. le Maire fait état du récapitulatif des dégradations relevées sur la voirie d'intérêt communautaire de notre commune lors de la visite du 22 janvier de M. Leroy Joël (responsable du service voirie de la communauté de communes de l'inter caux vexin). La proposition de réfection de la rue des forrières, enrobés à chaud, en section d'investissement avec fond de concours du budget communal à 25 % soit 5 100 € n'est pas retenu par le conseil municipal.

COMMISSION IMPOTS

Les 7 membres de la commissions communale des impôts directs se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 16 mars 2018 à 17h pour examiner et donner leur avis sur les propositions de mise à jour et les modifications de la DGFIP.

Pour rappel cette commission n'a un rôle que consultatif en ce qui concerne l'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Elle a un rôle d'information si l'administration fiscale n'a pas connaissance de changement. Et pour finir elle a un rôle décisionnel dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

NOUVEAUX COMPTEURS LINKY D'ENEDIS

M. le Maire et ses adjoints ont rencontrés le 5 mars dernier, en Mairie, 2 représentants d'ENEDIS (le délégué territorial et notre interlocutrice privilégiée) pour discuter du nouveau déploiement des compteurs LINKY. C'est à compter du mois de juin prochain qu'auront lieu les remplacements et installations des nouveaux compteurs sur notre commune. Après concertation, les membres du conseil municipal décident de ne pas s'opposer aux compteurs LINKY et de laisser les habitants prendre eux-mêmes leur décision sur ce sujet.

LANCEMENT DE LA MISE A JOUR DU RICS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (DÉLIBÉRATION 2018/19)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Plateau de Martainville, il est nécessaire que la commune dispose d'une mise à jour de notre recensement des indices de cavités souterraines (RICS) et à ciel ouvert afin que ce document soit intégré au futur document d'urbanisme.

Ce recensement sera confié à la société explor-e située à Yerville et le coût estimé de l'étude est de 3 519,00 € HT soit 4 222,80 € TTC.

Après avoir pris connaissance des modalités de la société explor-e, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- la réalisation de la mise à jour de notre recensement des indices de cavités souterraines et à ciel ouvert par la société explor-e pour un montant de 3 519,00 € HT soit 4 222,80 € TTC,
- d'inscrire les crédits correspondant au Budget Primitif 2018,
- de solliciter le concours financier du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires relatif à ce dossier.

DOSSIER D'AFFAISSEMENT DE TERRAIN SUR PROPRIETE PRIVE

M. le Maire a constaté sur la parcelle B771 appartenant à la SCI Sainte Ruffine un affaissement de terrain. Le propriétaire s'est engagé à faire réaliser par un cabinet d'expert des études géotechniques pour déterminer les causes de celui-ci. Le trou a été intégralement rebouché.

Un arrêté portant interdiction de pénétrer sur une propriété privé a été pris afin de sécuriser la parcelle concernée.

CONTOURNEMENT EST DE ROUEN - LIAISON A28/A13 : CONSTITUTION CIAF (DÉLIBÉRATION 2018/20)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet routier de Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont respectivement approuvé la constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) intégrant 24 communes du département de la Seine-Maritime et 6 communes du département de l'Eure. Il explique que suite au courrier reçu le 6 février 2018 du Département le Conseil Municipal doit se prononcer sur la constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier au sein de notre commune.

1 - M. le Maire, Frédéric Tihi, se désigne pour être le représentant de notre commune au sein du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette future Commission.

2 - Il explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de trois propriétaires de biens fonciers non-bâties dans la commune (deux titulaires et un suppléant). Après affichage de la publicité en Mairie, trois candidatures ont été déposées : M. Michel DIDION, M. Christian SINGEOT et M. Germain PICARD.

Après avoir procédé à l'élection à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide d'élire à l'unanimité des membres présents dans l'ordre suivant :

- Monsieur Michel DIDION est élu le 1^{er} titulaire
- Monsieur Christian SINGEOT est élu le 2^{ème} titulaire
- Monsieur Germain PICARD est élu suppléant

3 - Concernant la désignation des propriétaires forestiers sur le territoire de notre commune, il n'existe pas de propriétaires et d'exploitations forestières. A ce titre, le Conseil Municipal n'a personne à désigner.

Concernant les groupes de travail pour la préparation des travaux de la CIAF, le Conseil Municipal ne peut pas procéder à l'élection de deux propriétaires de bien fonciers non bâtis supplémentaires par manque de candidature.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Noces d'or

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que les noces d'or de Mr et Mme CONSTANTIN Jacques et Monique domicilié 3 chemin du faite seront célébré dans la maison commune le samedi 21 avril 2018 à 16h par Stéphane Cavelan.

Commission village/maisons fleuris

Le Comité Régional de tourisme de Normandie organise la cérémonie officielle de remise des prix concernant l'attribution de la première fleur le lundi 14 mai 2018 à Caen à 15h. A cette occasion un panneau « village fleuri » comportant une fleur nous sera remis.

Pour ce qui concerne l'inscription de la commune au concours départemental, M. le Maire propose de ne pas s'inscrire cette année car l'aménagement du centre bourg ne sera pas fini pour le passage du jury. Cependant les habitants peuvent se faire connaître pour se présenter en tant que particulier.

Entente intercommunale de gestion des collèges de Darnétal

M. Cavelan, représentant la commune à l'entente intercommunale de gestion des collèges de Darnétal propose au conseil municipal d'étudier la possibilité de gérer par nos propres moyens la gestion des transports scolaires et des entrées piscine pour les enfants domiciliés sur notre commune fréquentant les collèges Rousseau et Chartier de Darnétal.

Une étude va être réalisée par la secrétaire qui se propose de se rapprocher de la commune de St denis le Thiboult pour se renseigner car celle-ci est déjà autonome depuis qu'elle s'est retirée du syndicat des collèges.

MAM Chapi Châto

La première réunion entre les parents et les assistantes maternelles de la MAM s'est déroulé le 20 février 2018.

La séance est levée à 22 h 20.